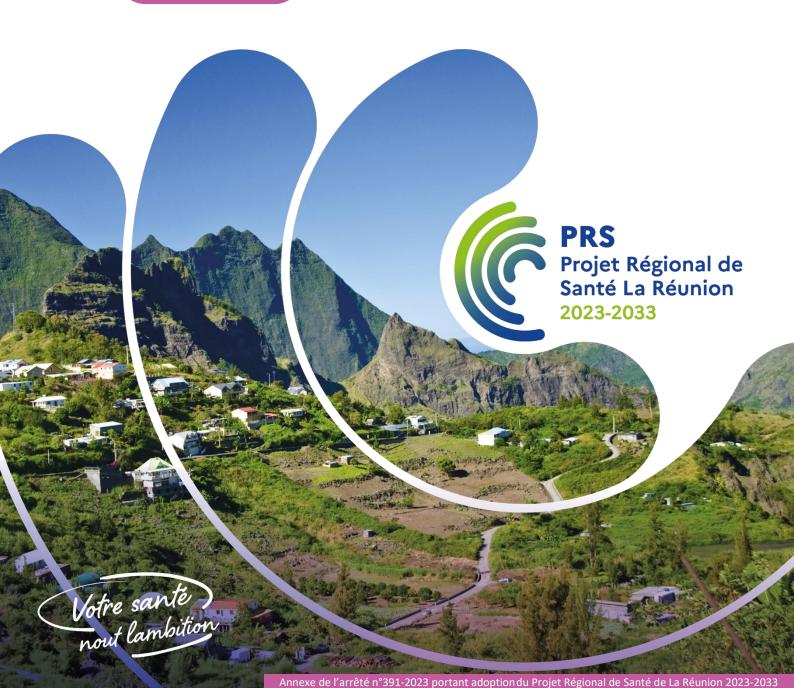




PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES

PRAPS 2023-2028





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LA SANTÉ DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES, UN ENJEU RÉGIONAL	5
 Un contexte socio-économique défavorable La réduction des inégalités de santé, une priorité régionale de santé 	
OBJECTIF 1 - Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité d'a des personnes	_
OBJECTIF 2 - Faciliter l'accès aux soins	11
OBJECTIF 3 - Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques contribuant à la santé des personnes plus démunies	
LEXIOUE ET GLOSSAIRE	15



PRÉAMBULE

Les personnes les plus démunies cumulent de nombreuses fragilités d'ordre sanitaire, économique, social ou familial, susceptibles d'entraîner un glissement vers des situations durables de grande pauvreté ou d'exclusion. Elles sont davantage confrontées à des difficultés d'accès à la prévention et aux soins.

Plusieurs facteurs sociaux et territoriaux peuvent être à l'origine de ces inégalités : niveau d'éducation et de revenu, logement, accès aux transports, offre de soins du territoire, conditions de travail, etc.

À ces fragilités, s'ajoute le risque d'une dégradation de l'état de santé, conséquence d'une moindre préoccupation pour sa santé ou des difficultés à solliciter une prise en charge adaptée, entraînant ainsi un moindre recours aux soins, ou un recours tardif.

Réduire les inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus précaires est une priorité de santé publique. Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des personnes les plus démunies porte cette ambition en identifiant les mesures à déployer sur le territoire. Il définit une approche complémentaire spécifique afin que les personnes les plus éloignées du système de santé bénéficient, au même titre que l'ensemble de la population, des avancées en matière de prévention et de soins.

Le PRAPS prend appui sur les dispositifs existants soutenus par l'ARS et les autres institutions publiques dans le champ de l'action sociale, de la protection sociale ou de l'organisation de la santé. Il est guidé par une logique d'actions renforcées (universalisme proportionné), de coopération entre les acteurs sanitaires et sociaux et d'inscription territoriale des réponses.

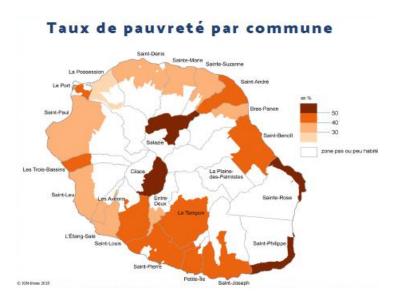


LA SANTÉ DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES, UN ENJEU RÉGIONAL



LA SANTÉ DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES, UN ENJEU RÉGIONAL

Un contexte socio-économique défavorable



La population de La Réunion est caractérisée par des indicateurs sociaux défavorables. Cette pauvreté touche l'ensemble du territoire réunionnais, et particulièrement les microrégions Est et Sud, et est davantage marquée dans les Hauts et les cirques ainsi que dans les quartiers de la Politique de la Ville.

CHIFFRES CLÉS

- 36 % des réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (INSEE 2020)
- Le poids des prestations sociales (hors retraite) dans le revenu disponible est 3 fois supérieur à l'Hexagone (16 % vs 5 %)
- 41 000 jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) soit 26 % des jeunes contre 13 % dans l'Hexagone
- Le taux de chômage des 15-24 ans est de 53 % contre 26,4 % dans l'Hexagone
- Près de 100 000 personnes sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- 13,9 % des personnes âgées perçoivent le minimum vieillesse contre 3,7% en Hexagone
- 40,4 % de la population est couverte par la complémentaire santé solidaire (C2S) contre 10,3 % dans l'Hexagone
- 1 900 personnes sont en domiciliation sociale dont 300 sans-abris
- 23 % des adultes de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme (vs 7 % dans l'Hexagone)
- 7 ménages sur 10 sont éligibles au logement social
- 1 habitant sur 5 vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville
- 1 tiers des réunionnais renoncent aux soins au moins une fois par an, tous soins confondus dont 4 % des réunionnais renoncent à des soins dentaires pour des raisons financières
- Un recours à la prévention (vaccination, dépistage ...) moins important qu'en Hexagone, notamment dans l'Est de l'île.



Alors que l'offre de soins présente un niveau de développement très proche de celui observé dans l'Hexagone, et que le recours global aux soins y est équivalent voire supérieur, cette situation sociale pèse sur les indicateurs d'état de santé de la population (santé périnatale, mortalité évitable, mortalité prématurée).

La réduction des inégalités de santé, une priorité régionale de santé

Le Cadre d'Orientations Stratégiques (COS) du Projet Régional de Santé (PRS) La Réunion 2023-2033 retient la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé comme priorité.

Le PRAPS porte, à ce titre, une stratégie régionale reposant sur les principes suivants :

- La prise en compte des spécificités des populations cibles ;
- La territorialisation des actions et le développement de l'« aller-vers » les publics les plus précaires ;
- L'association et la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux ;
- L'approche intersectorielle et interministérielle.

Au regard des facteurs de vulnérabilité identifiés, l'action publique doit se concentrer sur les personnes les plus en difficulté au regard de la santé :

- Les jeunes les plus vulnérables en situation de rupture familiale et/ou sociale : jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), jeunes relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; étudiants en situation de précarité;
- Les personnes en grande précarité éloignées du système de santé (SDF ou en errance, avec de grandes difficultés financières ou sans couverture sociale);
- Les personnes situées dans les zones enclavées ou isolées cumulant difficultés sociales et éloignement géographique de l'offre de santé ;
- Les habitants des quartiers de la Politique de la Ville ;
- Les personnes en situation de prostitution.

Le PRAPS entend répondre aux problématiques de chaque population cible identifiée ci-dessus à travers 3 objectifs opérationnels :

- Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes ;
- Faciliter l'accès aux soins ;
- Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies.



Le PRAPS se décline ainsi dans une approche croisée pour répondre aux enjeux régionaux :

En termes de parcours

- Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes
- Faciliter l'accès aux soins
- Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies

En termes de publics

- Les jeunes les plus vulnérables
- Les personnes en grande précarité éloignées du système de santé
- Les personnes cumulant difficultés sociales et éloignement géographique de l'offre de santé
- Les personnes en situation de prostitution

En termes de territoires

- Le territoire régional pour répondre à certains enjeux
- Le territoire Est caractérisé par une forte précarité et une offre déficitaire
- Les territoires isolés ou enclavés où l'accès à l'offre de santé est plus difficile
- Les Quartiers
 Prioritaires de la
 politique de la Ville
 (QPV)

Santé mentale, addictions, santé sexuelle, maladies chroniques, logement, droits sociaux

Démarches d'animation territoriale, dispositifs d'accompagnement et d'aller vers



DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DÉCLINÉS EN ACTIONS



OBJECTIF 1 - Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes

Contexte/Enjeux

Réduire les inégalités sociales de santé nécessite de renforcer la prévention de proximité et d'accroître l'action sur les déterminants de la santé (comportementaux, environnementaux et sociaux), en déployant des programmes adaptés aux populations cibles au travers d'actions de santé communautaire afin de renforcer la capacité à agir des personnes concernées et leur appropriation de leur santé.

Il est nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie et des outils validés pour mettre en place des interventions considérées comme efficaces et prometteuses ou à minima faisant l'objet d'une évaluation.

Actions à mettre en œuvre

1.1 Développer des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés aux personnes en difficulté

- Extension des programmes et interventions des associations/acteurs de prévention en santé au sein des lieux d'accueil des personnes en situation de précarité (santé sexuelle, santé nutritionnelle, addictions, santé mentale...);
- Renforcement des projets de santé des missions locales ;
- Mise en place d'actions de prévention à destination des publics PJJ, ASE et NEET, avec notamment un accent sur le développement des compétences psychosociales;
- Soutien la prise en charge psychologique des jeunes et enfants émargeant sur les dispositifs PRE (Programme de Réussite Educative) et Cité éducatives ;
- Renforcer l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ;
- Développement de la compétence « santé » au sein des maraudes auprès des publics à la rue ou en situation de prostitution avec couverture prioritaire des territoires actuellement dépourvues d'intervention.

1.2 Renforcer les actions de repérage et de dépistage des risques et maladies

- Actions d'encouragement au dépistage des IST, des cancers et du diabète auprès des publics en situation de précarité;
- Déploiement du repérage précoce et interventions brèves pour les jeunes ayant des conduites addictives;
- Organisation du repérage et prise en charge des troubles psychiques pour les jeunes en situation de vulnérabilité par un accès privilégié aux CMP/CMPEA et l'intervention d'équipes mobiles.
- 1.3 Soutenir les projets permettant aux personnes d'acquérir des compétences individuelles et notamment des compétences psychosociales (CPS), et la pairaidance



- Extension des interventions efficaces ou prometteuses de développement des CPS auprès des jeunes les plus vulnérables (PJJ, ASE, NEET, publics des missions locales) et des familles précaires;
- Adaptation des programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) aux personnes en situation de précarité;
- Développement de la pair-aidance;
- Soutien des actions de littératie en santé.

1.4 Déployer des actions de communication adaptées et ciblées

- Communication régulière et répétée des messages de prévention et d'information sur l'offre de proximité existante (recours au « facile à lire et à comprendre » FALC, au créole, shibushi, shimaoré et malgache);
- Recours à une stratégie pertinente de communication et d'information par le biais de messages et médias adaptés aux publics en difficulté, notamment ceux du marketing social et incluant les personnes concernées et expérimentées au travers d'actions de santé communautaire.

Population cible

- Les jeunes les plus vulnérables
- Les jeunes émargeant au dispositif Programme de Réussite Educative (PRE)
- Les personnes en grande précarité éloignées du système de santé
- Les personnes situées dans les zones enclavées ou isolées cumulant difficultés sociales et éloignement géographique de l'offre de santé
- Les personnes en situation de prostitution

Acteurs associés

- Préfecture
- DEETS
- DRDFE
- DRAJES
- PJJ
- Conseil Départemental
- Communes
- RSMA-R

- Missions locales
- Etablissements sanitaires et médicosociaux
- URPS
- IREPS Réunion et associations de prévention
- Associations œuvrant dans le champ de la précarité, de l'insertion, de l'illettrisme et de l'illectronisme

Indicateurs

- Nombre, nature et file active des programmes d'action par publics cibles et thématiques
- Nombre et nature des programmes probants de développement des CPS
- Taux de dépistage des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus) dans les territoires fragiles
- Nombre de programmes développés pour l'habituation aux soins



OBJECTIF 2 - Faciliter l'accès aux soins

Contexte/Enjeux

L'accès des personnes les plus éloignées du système de santé vers l'offre de soins de droit commun nécessite la mobilisation de dispositifs spécifiques, servant de passerelle, en veillant à la continuité et à la coordination des interventions pour limiter les ruptures de parcours.

Nombre de ces dispositifs existent déjà et doivent être soutenus ou renforcés.

Actions à mettre en œuvre

2.1 Conforter les missions des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

- Animation du réseau régional et vigilance à l'adéquation moyens/missions/activités;
- Enrichissement de l'offre de soins existante notamment pour l'accès aux soins spécialisés, bucco-dentaires, et aux dépistages.

2.2 Soutenir les actions d'aller-vers à destination des populations les plus éloignées géographiquement et socialement du système de santé

- Dispositifs de type « bus santé » permettant aux personnes résidant dans les écarts d'accéder à l'information en santé et à des actions de prévention et de soins, en lien avec les CPTS;
- Consolidation des dispositifs mobiles existants (PASS mobiles, équipes mobiles santé précarité, équipes mobiles psychiatrie précarité, ...) en veillant à la bonne couverture territoriale.

2.3 Déployer les structures médico-sociales pour les personnes ayant des difficultés spécifiques

- Augmentation des capacités installées des Lits Halte Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT);
- Intervention d'équipes de soins dans les structures du secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) (CHRS, maisons relais, ...) : équipes mobiles, HAD ;
- Soutien à l'hébergement et à la prise en charge médico-sociale des personnes précaires vieillissantes (de moins de 60 ans) par le développement de maisons relais dédiées ou par la création de petites unités de vie.

2.4 Développer le recours à la médiation en santé et à l'interprétariat

- Déploiement de médiateurs en santé conformément au référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (L. 1110-13 du CSP), au travers d'appels à projet et de formation à visée qualifiante;
- Expérimenter l'accès à l'interprétariat aux professions libérales, à l'échelle du parcours.

2.5 Organiser la continuité des accompagnements et des prises en charge pour éviter les ruptures de parcours

 Coordination de la prise en charge des situations complexes par le biais des dispositifs existants (Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes – DAC, Plateforme Territoriale d'Appui – PFTA);



 Mise en place d'une réflexion afin de faciliter l'orientation et l'accès aux soins des majeurs protégés.

Population cible

- Les jeunes les plus vulnérables
- Les personnes en grande précarité éloignées du système de santé
- Les personnes situées dans les zones enclavées ou isolées cumulant difficultés sociales et éloignement géographique de l'offre de santé
- Les personnes en situation de prostitution

Acteurs associés

- Préfecture
- DEETS
- DRDFE
- DRAJES
- PJJ
- Conseil Départemental
- Communes
- Assurance Maladie

- SIAO
- DAC
- URPS
- Missions locales
- Établissements sanitaires et médicosociaux
- Associations œuvrant dans le champ de la précarité et de l'insertion

Indicateurs

- File active des dispositifs mobiles installés (cartographie équipes mobiles)
- Capacité installée des structures médico-sociales pour les personnes en difficultés spécifiques installées (cartographie LAM, LHSS, ACT)
- Recensement des dispositifs type « bus santé » et médiateurs en santé
- Pourcentage de cas complexes traités par le DAC ayant un facteur précarité sociale



OBJECTIF 3 - Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes plus démunies

Contexte/Enjeux

Cet objectif vise à renforcer le partenariat et les interventions pluridisciplinaires entre les acteurs de l'accompagnement en santé des personnes les plus démunies.

Actions à mettre en œuvre

3.1 Améliorer les coopérations entre acteurs pour une approche globale de la santé des publics en situation de précarité

- Amélioration de la connaissance, par les acteurs, des ressources mobilisables pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes les plus démunies en s'appuyant sur les outils existants (cartographies, annuaires)
- Identification des temps et des outils de coordination pour améliorer l'interconnaissance entre professionnels du sanitaire, du social, du médico-social et élus
- Articulation de l'accompagnement en santé avec l'accès au logement notamment en soutenant les centres d'hébergement permettant l'accueil de parents et d'enfants et les établissements dédiés à l'hébergement des jeunes majeurs précaires jusqu'à 25 ans (fiche action n°7 du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)
- Actions de formation et d'information pluri professionnelles pour construire une culture commune en santé-précarité

3.2 Développer le pilotage régional et local de l'action sanitaire en direction des personnes les plus démunies

- Installation d'une instance régionale réunissant l'ensemble des institutions et acteurs impliqués, intégrant des personnes concernées (en situation de précarité)
- Intégration de l'accès à la santé des personnes les plus démunies dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les contrats de ville
- Organisation d'une journée annuelle d'échange, par microrégions, des acteurs de l'accès à la santé des personnes en situation de précarité afin de favoriser l'interconnaissance et la coopération

Population cible

- Les jeunes les plus vulnérables
- Les personnes en grande précarité éloignées du système de santé
- Les personnes situées dans les zones enclavées ou isolées cumulant difficultés sociales et éloignement géographique de l'offre de santé
- Les personnes en situation de prostitution



Acteurs associés

- Préfecture
- DEETS
- DRDFE
- DRAJES
- PJJ
- Conseil Départemental
- Communes
- CAF
- Assurance Maladie

- ADIL
- SIAO
- DAC
- URPS
- Missions locales
- Établissements sanitaires et médicosociaux
- Associations œuvrant dans le champ de la précarité et de l'insertion

Indicateurs

Nombre de réunions de l'instance régionale de réduction des inégalités de santé



LEXIQUE ET GLOSSAIRE

A

ACT Appartement de Coordination Thérapeutique

ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement

AHI Accueil Hébergement Insertion
ALD Affection de Longue Durée

Agence Régionale de Santé

ASE Aide Sociale à l'Enfance

C

ARS

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CGSS Caisse Générale de Sécurité Sociale

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLS Contrat Local de Santé

CMP Centre Médico Psychologique

CMPEA Centre Médico Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent

COS Cadre d'Orientations Stratégiques
CPS Compétences PsychoSociales

CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CSP Code de la Santé Publique

D

Dispositif d'Appui à la Coordination

DEETS Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DRAJES Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DRDFE Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Е

ESMS Établissement ou service Social ou Médico-Social

ETP Éducation Thérapeutique du Patient

H

HAD Hospitalisation À DomicileHAS Haute Autorité de Santé



IREPS Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

IST Infection Sexuellement Transmissible

LAM Lit d'Accueil Médicalisé
LHSS Lit Halte Soins Santé

N

NEET Ni en emploi, ni en études, ni en formation

P

PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDALHPD Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement

des Personnes Défavorisées

PFTA PlateForme Territoriale d'Accompagnement

PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse

PRAPS Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus

démunies

PRS Projet Régional de Santé

Q

QPV Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

R

RSA Revenu de Solidarité Active

RSMA-R Régiment du Service Militaire Adapté-Réunion

S

SDF Sans-Domicile Fixe

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SRS Schéma Régional de Santé

U

URPS Union Régionale des Professionnels de Santé







Retrouvez toutes les composantes du Projet Régional de Santé sur notre site internet :

www.lareunion.ars.sante.fr







